



Les dossiers suivis

par la Fédération

FORMATION, EVALUATION, COMPÉTENCES ET VAE



*l'obtention d'un diplôme ou titre délivré, au nom de l'État, par un établissement d'enseignement supérieur.*

Pour répondre à ce cadre légal, à celui de la synthèse des Assises de Toulouse et au projet des politiques d'autoriser l'exercice des professions de santé en fonction de certains critères de qualité (évaluation des pratiques professionnelles, formation continue obligatoire, compétences professionnelles, recertification, revalidation ...), un partenariat de formation a été réalisé entre l'INK et le service de la formation continue de l'Université de Corse. Suite à trois jours de formation à la préparation de la validation des acquis de l'expérience (VAE), 19 masseurs-kinésithérapeutes (MK) ont soutenu avec réussite fin octobre 2004 leur dossier de candidature devant un jury composé d'universitaires et de professionnels (MK). Le jury a prescrit à tous les candidats une inscription en Master Professionnel 2 (bac + 5) intitulé "Ingénierie des systèmes de formation" dans la discipline sciences de l'éducation. La formation en Master 2 a démarré à l'INK sur le site de Paris en novembre 2004. Elle permettra, entre autres, aux MK praticiens et/ou enseignants de renforcer et de développer des compétences reconnues à un très haut niveau universitaire correspondant à certains critères de qualité demandés par les politiques de santé.

Une VAE et un dispositif de formation de la même nature, présentés le 04 décembre à l'université de Corse aux MK et aux responsables des syndicats FFMKR de Corse du Sud et de Haute-Corse, sont mis en œuvre à Ajaccio à partir de mi-janvier 2005.

Suite à la demande de certains professionnels de santé des Antilles-Guyane un premier colloque scientifique international est organisé le 21 janvier 2005 à Fort-de-France par l'INK, la FFMKR, l'association QualiSanté en partenariat l'Université de Provence, l'université de Corse, l'IFMK de Martinique, l'IFSI de Martinique, le CHU de Martinique et la FFMKR 97. Ce colloque intitulé : "L'obtention de diplômes par la validation des acquis de l'expérience (VAE) des professions de santé" aidera les professionnels de la santé à mieux comprendre les enjeux de la VAE et à construire des dispositifs de validation de l'expérience et de formations universitaires en partenariat avec l'INK. ♦

La loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 dans son article L613-3 du code de l'Éducation énonce : "toute personne qui a exercé au moins trois ans une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport avec l'objet de sa demande, peut demander la validation des acquis de son expérience pour justifier tout ou partie des connaissances et aptitudes exigées pour



**Franck Gatto**  
Secrétaire Délégué  
aux Partenariats Universitaires

**Eric Pastor**  
Secrétaire Général à la Recherche  
et à l'Enseignement

ReK n° 2



Les sciences et techniques de la kinésithérapie produisent et utilisent des théories, des modèles, des discours et des techniques différents de ceux utilisés dans des disciplines scientifiques connexes. La revue Recherches en Kinésithérapie (ReK) a pour mission de montrer et de défendre cette position.

Le n° 2 de ReK est à présent disponible et comporte deux thèmes distincts :

- Kinésithérapie et Évaluation
- Kinésithérapie et Ostéopathie

**Franck Gatto**  
Directeur de Rédaction de ReK

Tarifs individuels (France et étranger) :

- Particuliers : 25 € - Étudiants (sur justificatif) : 15 €

Tarifs institutions :

- France : 35 € - Étrangers : 45 €

Commande à adresser à la SPEK  
24, rue des Petits Hôtels - 75010 PARIS - Tél. : 01 44 83 46 46

Réponse à l'appel à communications,  
renseignements et inscriptions au colloque :  
[www.ffmkrsud.org](http://www.ffmkrsud.org)  
ou en téléphonant  
au 04 67 58 05 16

Contact logistique en Martinique :  
Marcel Michalon - Conseiller Fédéral  
075 rue du Belvédère - Terreville  
97233 SCHOELCHER  
Tél. : 05 96 52 01 68  
P : 06 96 92 93 13